

tion intellectuelle répond entièrement aux intentions de la dernière Assemblée et aux intérêts supérieurs de la Société des Nations et de la culture humaine en général.

Elle constate avec satisfaction que les moyens mis à disposition par la Société des Nations ont pu être maintenus en dépit des circonstances difficiles; elle estime cependant qu'il est impossible de répondre aux multiples sollicitations de l'heure et de donner à l'œuvre tout entière le plein épanouissement que son développement continu permet d'escompter, sans une compréhension plus large—tant de la part de la Société dans son ensemble que des divers Etats qui la composent—des besoins matériels de l'Organisation. En adressant ses remerciements réitérés aux Etats qui manifestent déjà à l'Institut de Coopération intellectuelle leur intérêt par le versement d'une contribution, elle formule l'espoir que leur nombre augmente encore à l'avenir.

2° *Désarmement moral.*

L'Assemblée prend acte de l'œuvre accomplie par le Comité du désarmement moral de la Conférence pour la réduction et la limitation des armements. Sans préjuger de la suite des travaux entrepris par le Comité, elle exprime l'espoir que les textes élaborés par la Commission internationale de coopération intellectuelle seront recommandés au moment opportun à l'attention des Etats.

3° *Commissions nationales.*

L'Assemblée prie le Secrétaire général de la Société des Nations d'attirer de nouveau l'attention des gouvernements sur l'importance de la mission confiée aux Commissions nationales; il importe, en effet, que les Etats fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre les Commissions en mesure de remplir normalement leur tâche.

4° *Tables annuelles de constantes.*

L'Assemblée reconnaît l'importance considérable que revêt pour la science en général la publication des Tables annuelles de constantes et données numériques, ainsi que l'intérêt que présente la proposition de l'Union internationale de chimie tendant à provoquer, sous les auspices du Gouvernement français, une conférence destinée à prendre en considération la situation actuelle de cette publication.

5° L'Assemblée adresse ses remerciements les plus chaleureux à l'Espagne, à la France et à l'Italie pour les services que ces pays ont rendus à la coopération intellectuelle en facilitant la convocation de conférences importantes telles que la septième Conférence des hautes études internationales, tenue à Paris, l'"Entretien" de Venise, en juillet 1934, et la Conférence générale de muséographie prévue à Madrid pour octobre prochain.

6° L'Assemblée appelle l'attention des gouvernements sur l'intérêt qui s'attache à un prompt et favorable examen des deux projets de convention élaborés par l'Organisation de coopération intellectuelle et actuellement soumis à l'appréciation des Etats; l'un de ces accords concerne la protection légale des patrimoines artistiques nationaux; l'autre, la radiodiffusion et les relations internationales. L'Assemblée prie l'Institut de Coopération intellectuelle de réunir de nouveau, dès que le nombre des réponses sera suffisant, les Comités d'experts, auteurs des premiers projets. Ces comités amenderont les textes primitifs à la lumière des réponses reçues des Etats. Les projets ainsi modifiés seront communiqués aux gouvernements et présentés au Conseil de la Société des Nations, qui décidera s'ils doivent faire l'objet de conférences spéciales, ou s'ils peuvent être discutés et signés à l'occasion de la prochaine Assemblée ordinaire.